

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Armand ROQUIER (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Henri-Pierre BABEAU

OBJET : Travaux d'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Echiré - Approbation de l'APD (avant-projet définitif).

Le Maire expose.

La commune d'Echiré a engagé le projet d'extension de l'actuelle Maison de Santé pluridisciplinaire, afin de répondre d'une part aux demandes d'espaces supplémentaires de professionnels de santé actuellement locataires de cet équipement et d'autre part pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé médicale et paramédicale.

Par délibération du 21 octobre dernier, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

A l'issue des réunions et échanges entre la commune, les professionnels de santé et la maîtrise d'œuvre, le Maire présente à l'assemblée le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel estimé à 610 00,00 € HT.

Ce projet qui consiste :

- à offrir de nouveaux espaces de santé (241 m² de SHON) permettant l'accueil de nouveaux praticiens (nouveaux collaborateurs ou nouvelles activités médicales/paramédicales) tout en conservant une unité de la structure par la mise en œuvre d'une passerelle couverte (20 m² de SHON) reliant l'actuelle MSP et son extension,
- à créer deux studios (64 m² de SHON) permettant l'accueil de stagiaires en santé (deux des cinq médecins généralistes sont déjà maîtres de stage),

a notamment pour objectifs :

- de garantir une offre de soins de proximité, essentielle à la vie d'un territoire ;
- de mettre en œuvre conjointement (les professionnels de santé et la Commune) une offre médicale et pluridisciplinaire qui constitue un élément d'attractivité de tous les métiers du soin, l'installation de nouvelles générations de professionnels médicaux et paramédicaux sur notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'avant-projet définitif (APD) présenté ci-dessus, pour un coût prévisionnel des travaux estimé à 610 000,00 € HT ;**
- **de décider que les marchés de travaux correspondants seront passés selon la procédure adaptée, après consultation des entreprises.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 27 janvier 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Henri-Pierre BABEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 02 FEV. 2023
Notifié ou publié le : 03 FEV. 2023